

Commune d'EPINOY

PV 2025 12 08



Conseil Municipal

Séance du lundi 8 décembre 2025 à 20 h 00

PROCÈS VERBAL

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025

Présents :

Mme Corinne DELEVAQUE, M. Emmanuel BUSTIN, Mme Maryvonne MACCHIA, Mme Estelle BOTTE, M. Romain CRAPOULET, Mme Nadia CAPON, Mme Sylvie POREZ, Mme Isabelle SEGARD, Mme Patricia VANOSTENDE

Excusés : M. Jean-Michel BEZE, Mme Chantal DESCARPENTRIES, M. Fabrice LIBERAL, M. Mickaël MONIER

Absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Nadia CAPON

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Commune d'EPINOY

ORDRE DU JOUR

N° 01 : Aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle – Marché de travaux

N° 02 : Construction d'une école et d'une cantine-garderie – Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2026

N° 03 : Renouvellement de l'organisation du temps scolaire

N° 04 : Encaissement du produit de vente de ferraille

N° 05 : Modifications budgétaires – Exercice 2025

N° 06 : Renouvellement du contrat d'assurance « Personnel des Collectivités » avec le CIGAC

Commune d'EPINOY

<u>N° 1 : Délibération n° 2025 – 044</u> <i>Pour : 09</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i>	AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS INTERGENERATIONNELLE – MARCHE DE TRAVAUX
---	---

Madame le maire rappelle à l'Assemblée sa décision d'entreprendre les travaux d'aménagement d'une aire de loisirs intergénérationnelle sur les anciennes pistes.

- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le rapport d'analyse réalisé par M. Christophe LABORDE, paysagiste DPLG, maître d'œuvre,
- Vu le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 décembre 2025,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **VALIDE** la proposition de M. Christophe LABORDE, d'attribuer le marché de travaux à l'Entreprise EHTRE PAYSAGE de WARLUS pour un montant de 412 999,48 € ht.
- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec l'Entreprise EHTRE PAYSAGE ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

<u>N° 2 : Délibération n° 2025 - 045</u> <i>Pour : 09</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i>	CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ET D'UNE CANTINE-GARDERIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2026
---	---

Madame le maire rappelle le projet de construction d'une école et d'une cantine-garderie dont le coût prévisionnel est estimé à 1 676 282,00 € ht soit 2 011 538,00 € ttc, suivant l'étude de faisabilité réalisée par le Bureau d'Etudes VERDI CONSEIL de WASQUEHAL.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Commune d'EPINOY

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Etat</i>	<i>DETR/DSIL</i>	<i>500 000,00 €</i>	<i>29,83</i>
<i>Région</i>	<i>FAPL</i>	<i>20 000,00 €</i>	<i>1,19</i>
<i>Département</i>	<i>Accompagnement projets structurants</i>	<i>30 000,00 €</i>	<i>1,79</i>
<i>Emprunt</i>		<i>500 000,00 €</i>	<i>29,83</i>
<i>Fonds propres</i>		<i>626 282,00 €</i>	<i>37,36</i>
Total HT		1 676 282,00 €	100

L'échéancier de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 4^{ème} trimestre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 4^{ème} trimestre 2027

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 1 676 282,00 € ht
- **APPROUVE** le plan de financement exposé
- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL

N° 3 : Délibération n° 2025 - 046 <i>Pour : 09</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i>	RENOUVELLEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
--	---

Madame le maire rappelle à l'Assemblée que la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée de septembre 2026, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.

Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du Conseil Municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.

Lors du conseil d'école du 02/12/2025, les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Commune d'EPINOY

Madame le maire propose à l'Assemblée de maintenir la semaine de 4 jours, aux jours et horaires actuels.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** pour le maintien de la semaine de 4 jours, aux jours et horaires suivants :
 - Jours d'école : lundi – mardi –jeudi – vendredi
 - Horaires : 8 h 45/11 h 55 – 13 h 45/16 h 35

N° 4 : Délibération n° 2025 - 047 <i>Pour : 09</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i>	ENCAISSEMENT DU PRODUIT DE VENTE DE FERRAILLE
--	--

Madame le maire informe l'Assemblée qu'à l'occasion de travaux de nettoyage de l'atelier du service technique, l'employé municipal à procéder à la récupération de ferraille.

Cette ferraille ainsi récoltée a été emmenée à ML RECYCLAGE, entreprise spécialisée. Cette vente a donné lieu à l'émission d'un chèque d'un montant de 92,80 € (Quatre-vingt-douze euros et 80 centimes).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** le montant d'achat proposé par l'Entreprise ML RECYCLAGE

N° 5 : Délibération n° 2025 - 048 <i>Pour : 09</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i>	MODIFICATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2025
--	--

Madame le MAIRE expose à l'Assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Commune d'EPINOY

N° art.	Intitulés des articles	Diminution des crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
231	<i>Immobilisations corporelles en cours</i>	30 000,00 €	
203.26	<i>Construction école et cantine garderie</i>		30 000,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N° 6 : Délibération n° 2025 - 049 <i>Pour : 09</i> <i>Contre : 00</i> <i>Abstention : 00</i>	RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « ASSURANCE DU PERSONNEL » AVEC LE CIGAC
--	---

Madame le maire rappelle à l'Assemblée que la commune est assurée pour le risque « Assurance du Personnel des Collectivités » concernant les garanties arrêt maladie, accident du travail, décès et invalidité et dépose sur le bureau la proposition de contrat établie par la Compagnie d'assurances Groupama Nord-Est.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- Vu les dispositions du Code des Marchés Publics,
- **ACCEPTE** la proposition de contrat d'assurance du Personnel des Collectivités Locales établie par la compagnie d'assurance Groupama Nord-Est avec une cotisation annuelle prévisionnelle révisable chaque année selon la masse salariale déclarée et les taux de cotisations appliqués
- **DIT** que le contrat est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2026 avec possibilité de résiliation annuelle par chacune des parties
- **AUTORISE** le maire à signer le contrat à intervenir

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 h 15.

La secrétaire de séance,



Nadia CAPON.

Le Maire,



Corinne DELEVAQUE.